



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 16 décembre 2025

Délibération n° **2025-185 R**
Objet : **Décision modificative n°1**
**– Budget annexe Camping
Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-cinq à
la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Zoïa Depeille, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 27

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Robert PELLISSIER et Monsieur Jean Louis RIFFAUD

Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Annick BOUSSIÈRE donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Vincent ESMIEU
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Jean Claude DOU

Absents excusés :

Madame Véronique CONSTANS et Monsieur Pierre BRUYAT

Madame le Maire rappelle que les travaux réalisés en 2024 et 2025 dans le camping municipal et imputés sur des comptes d'immobilisations en cours, sont aujourd'hui achevés.

Il convient donc de les intégrer sur des comptes définitifs, ce qui conduit à amortir ces actifs à compter de l'exercice 2025.

La présente décision modificative vise donc à créditer en dépenses et recettes les montants nécessaires à l'amortissement de ces actifs.



SECTION DE FONCTIONNEMENT							
				Recettes		Dépenses	
Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
042	6811		Dotations aux amortissements				16 132,11 €
70	706		Prestations de services		16 132,11 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT				0,00 €	16 132,11 €	0,00 €	16 132,11 €
SOLDE FONCTIONNEMENT				0,00 €	16 132,11 €	0,00 €	16 132,11 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							
				Recettes		Dépenses	
Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
040	28138		Amortissements autres constructions		13 177,11 €		
040	28188		Amortissements autres		2 955,00 €		
20092	2313	20092	Autres constructions				16 132,11 €
TOTAL INVESTISSEMENT				0,00 €	16 132,11 €	0,00 €	16 132,11 €
SOLDE INVESTISSEMENT				0,00 €	16 132,11 €	0,00 €	16 132,11 €
SOLDE GENERAL				0,00 €	32 264,22 €	0,00 €	32 264,22 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2342-2;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2025 ;

Madame le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** la décision modificative n°1 du Budget du Camping Municipal telle que présentée ci-dessus.

Le 17 décembre 2025

Madame Le Maire
 Chantal EYMOUD

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.

Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.

